



LA FRANCHISE DU CIMETIÈRE EN 1494-1495

Le promoteur et Martin Pierre, clerc, de La Villeneuve-au-Châtelot, qui se joint à lui et se porte partie, contre Jean Roy « alias d'Escoce », de Périgny (aujourd'hui Périgny-la-Rose).

Un dimanche, comme Martin faisait paître ses juments dans les pâturages de Périgny, Jean Roy survint, le frappa avec un gros bâton, le fit descendre de la jument sur laquelle il était monté, et se mit en devoir de le conduire en prison.

Comme ils passaient dans le cimetière de Périgny, Martin réclama la franchise ; mais Jean Roy l'arracha du cimetière, le mena à la prison et lui mit les entraves.*

Le promoteur conclut à ce que l'accusé soit frappé de la sentence d'excommunication qu'il a deux fois encourue : d'abord pour avoir porté les mains avec violence sur un clerc, et secondement pour avoir violé la franchise du cimetière.

Il conclut en outre à ce que le cimetière soit déclaré profané, et à ce que l'accusé soit condamné à l'amende.

Martin Pierre, auquel les coups ont occasionné une incapacité de travail de huit jours, réclame 40 livres tournois de dommages et intérêts.

Interrogé si, en le menant en prison, l'accusé l'a fait passer par le cimetière, Martin Pierre répond qu'ils passèrent assez près de la croix du cimetière et qu'à cet endroit des gens lui dirent : « Tu es dans le cimetière; réclame et allègue franchise ».

Mais il ne sait, si ce n'est par le dire des gens qui se trouvaient là, si le lieu où il cria franchise fait partie du cimetière.

Jean Roy dit que, comme maire du seigneur temporel de Commercy audit lieu de Périgny, il a fait arrêter par son sergent Martin Pierre dont la jument faisait du dommage dans les prés.

Il nie l'avoir frappé.

Interrogé si en conduisant Martin Pierre en prison il ne l'a point fait passer par le cimetière, il dit que non, attendu que ce n'est pas lui qui l'a conduit, mais son sergent.

Interrogé s'il n'a pas dit à son sergent, au moment où Martin Pierre, conduit par ledit sergent à travers le cimetière, réclamait franchise : « mène, mène toujours outre » », il dit que non; et ce qu'il a fait, il l'a fait dans l'exercice de ses fonctions de maire de Périgny.

**acte qui rassemble des privilèges dont le droit d'asile attaché à certains lieux (églises, cimetières, etc) accordé par le seigneur des lieux*





BAPTÊME REPORTÉ EN 1737

Le dix neuf may est née et le même jour assurée une fille du Legitime mariage de Simon Legrand et Genevieve Robin, le nom ne luy a pas été imposé vû l'insuffisance des Parrain et maraine qui nous ont été pr^{tez}, ce qui fait que les Cérémonies du batême ont été remises a un autre jour. Signé Perruchon P^{tre} et en marge* est écrit, et le proces intenté. Sentence par nous obtenüe a l'officialité les Ceremonies ont été administrées le huit X^{bre} le parrain a été Charles Lebeau et la Maraine Anne Martin femme de Jean Caillet Lab^r lad Maraine ne sachant signer de ce duém^t enquis, et le Nom de Marie a été imposé a lad^e fille de Legrand. Signé Perruchon, Thibault, et Charles Lebeau.

Le dix neuf may est née et le même jour assurée une fille du Legitime mariage de Simon Legrand et Genevieve Robin, le nom ne luy a pas été imposé vû l'insuffisance des Parrain et maraine qui nous ont été pr^{tez}, ce qui fait que les Cérémonies du batême ont été remises a un autre jour. Signé Perruchon P^{tre} et en marge* est écrit, et le proces intenté sentence par nous obtenüe a l'officialité les ceremonies ont été administrées le huit X^{bre} le parrain a été Charles Lebeau et la Maraine Anne Martin femme de Jean Caillet Lab^r lad Maraine ne sachant signer de ce duém^t enquis, et le Nom de Marie a été imposé a lad^e fille de Legrand. Signé Perruchon, Thibault et Charles Lebeau.

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources :

Site Archives de l'Aube, Généalogie, Etat civil de communes, Périgny-la-Rose, 1661-1770, page 92/140



1737 - DÉCÈS EN COUCHES

Le quinze 8^{bre} est décédée Jeanne Barre femme de Nicolas Lebeau charon dem^t en cette paroisse, agée d'environ quarante trois ans, apres avoir temoigné au p^h moment de sa maladie une veritable ardeur de recevoir les Sacrem^{ts}, mais son fruit mort dans son sing l'ayant fait tomber dans une lethargie de vingt quatre heures, sans connaissance, elle

Le quinze 8^{bre} est décédée Jeanne Barre femme de Nicolas Lebeau charon dem^t en cette paroisse, agée d'environ quarante trois ans, apres avoir temoigné au p^h moment de sa maladie une veritable ardeur de recevoir les Sacrem^{ts}, mais son fruit mort dans son sing l'ayant fait tomber dans une lethargie de vingt quatre heures, sans connaissance, elle

Na reçue de Sacrem^{ts} que celui de l'extreme onction, son corps repose au cimetiére de cette eglise ayant été inhumé le lendemain en pre^{ce} de son mari, ses enfans, et au^{es} parents, dont les uns ont signé les autres ont déclaré ne le scavoir faire de ce duém^t interpellés. Signé Nicolas LeBeau Mathye Gruyer, J. Lombard, Thibault, et Perruchon P^{tre}

Na reçue de Sacrem^{ts} que celui de l'extreme onction, son corps repose au cimetiére de cette eglise ayant été inhumé le lendemain en pre^{ce} de son mari, ses enfans, et au^{es} parents, dont les uns ont signé les autres ont déclaré ne le scavoir faire de ce duém^t interpellés. Signé Nicolas LeBeau Mathye Gruyer, J. Lombard, Thibault et Perruchon P^{tre}

Relevés par Sylvia ENDERLIN

Sources : Site Archives de l'Aube, Généalogie, Etat civil de communes, Périgny-la-Rose, 1661-1770, page 92 et 93/140